THE POINTINGUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or-, et chez MM, les directeurs des postes. - Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume -On S'ABONNE au bureau du journal, rue du rot de le de royalme — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. - AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. - LONDRES, LE 21 FÉVRIER.

Un journal annonce que lord de Roos, accusé d'avoir triché au jeu, s'est retiré dans une maison de campagne si luée sur les bords de la Tamise. L'United service Gazette dit qu'il est question de rayer le nom de lord de Roos de la liste de la pairie, et que quelques pairs feront une proposi-tion è cet effet dans la Chambre des Lords.

- L'Observer annonce que les tories, dans une réunion tenue dernièrement chez sir Robert Peel, ont pris la résolution de tout risquer et de provoquer plutôt une guerre civile en Irlande que de se désister de leur opposition aux

- On a des nouvelles de New-York qui vont jusqu'au 25 janvier. Les affaires prenaient une tournure des plus rassurantes. Tous les paiemens de fin d'année ont été faits avec exactitude, l'abondance a reparu, et toutes les craintes sont

dissipées. Le commerce attendait ces nouvelles avec anxiété. On s'inquiétait avec raison des engagemens contractés à l'époque du fameux incendie de New-York ; les directeurs des banques n'osaient prévoir le sort des échéances de décembre et jan. vier. Maintenant , on est complétement rassuré ; des remises sont annoncées, et nos rapports avec les Etats-Unis repren dront bientôt, sans doute, toute leur facilité et leur sécurité un instant suspendues.

Hier, la chambre des pairs a encore reçu beaucoup de pétitions en faveur du maintien de la taxe de l'église.

Lord Melbourne a remis à mercredi de la semaine prochaine sa motion sur l'instruction publique en Irlande.

Une assez longue discussion a eu lieu par suite de la tentative faite par lord Cloncurry pour présenter quelques pétitions venant d'Irlande, et où l'on fesait allusion à quelques expressions dont se serait servi lord Lyndhurst Finalement ces pétitions ont été lues à la demande de lord Melbourne qui reconnaissait qu'elles blessaient les convenances, et elles ont par conséquent été écartées.

Le bill sur les grands jurys en Lilande a passé par le comité et il en a été fait rapport.

A la chambre des communes, lord John Russell a demandé que le bill sur les corporations municipales en Irlande fut discuté en

ford Egerton, a présenté sa motion tendant à l'abolition de ces cor-porations. Il a soutenu que cette institution serait contraire à la paix et à la bonne administration de l'Irlande dans les circonstances où ce pays

* la bonne administration de l'Irlande dans les circonstances ou ce pays se tiouve en ce moment.

M. Ward et lord Morpeth a parlé contre la motion du préopinant.

M. Mac Leau a parlé pour, ainsi que lord Stanley. Ce dernier a soutenu qu'il y avait lutte entre l'influence protestante et l'influence catholique, et que, bien que les ministres disent qu'ils désirent maintenir l'église protestante, leurs actions démentent leurs paroles. Il résiste en conséquence, a t-il dit, à une mesure qui n'aura d'autre effet que de sanctionner un monopole tyrannique.

sanctionner un monopole tyrannique.

La discussion a été remise à ce soir. M O'Connell n'assistait pas à la scance. On le dit atteint de l'influenza. **3€**10:10€

FRANCE. — PARIS, 22 FÉVRIER.

Le cadavre de Champion a été descendu dans une des caves du dépôt et il sera transporté aujourd hui à la Morgue pour être soumis à l'autopsie.

COMMERCE. - INDUSTRIE.

LIVERPOOL ,

SON ORIGINE, SES PROGRÈS ET SON IMPORTANCE ACTUELLE. (Fin.) Six ou sept établissemens s'occupent de la construction des machines à vapeur; mais le plus considérable de tous est celui de M. Fawcett Ses machines sont recherchées partout, dans l'Inde comme en Amérique; et son nom circule dans le monde entier (comme il le dit lui même), gravé sur l'airain. Cet habile constructeur emploie cinq à six cents ouvriers, dont la moyenne des salaires s'élève à 25 shellings (31 frs. 25) par semaine et par homme. Les machines les plus puissantes qui se construisent dans cet atelier, sont de la force de 200 chevaux; elles sont destinées au nouveau paquebot de la ligne de New Yorck, qui est sur les chantiers de Wilson. Il y a six ans, les machines les plus fortes ne dépassaient pas 65 à 70 chevaux: ce qui faisait 130 à 140 chevaux pour un steamer, chaque bateau étant pourvu de deux appareils. Ce fait seul atteste les progrès que l'art a réalisés dans cette spécialité; car, depuis long temps, on a construit des machines fixes d'une plus grande puissance: aux mines de Cornovailles, on en voit fenctionner de la force de 400 chevaux. Dans les ateliers de M. Fawcett, la vapeur exécute la plus grande partie des trayaux; elle transporte les fardeaux, fait monvoir les soufflets de forge, bat l'enclume, tourne le fer, le rahote et le polit Sous sa direction, la vapeur est devenue une esclave docile, qui se prête à toutes les exigeances de l'ouvrier.

Rien de plus imposant à parcourir que ces ateliers où tant de volontés diverses où une si grande massa de forces obdissent à la Six ou sept établissemens s'occupent de la construction des ma-

Prete a loules les exigeances de l'ouvrier.

Rien de plus imposant à parcourir que ces ateliers où tant de volontés diverses, où une si grande masse de forces obéissent à la même impulsion, concourent au même résultat. Malheureusement, les Sociétés à Union viennent souvent troubler l'ordre et l'harmonie qui rècnent des la concentrations de la concentration de la c

règnent dans ces établissemens.
Les Sociétés d'Union, c'est la coalition réduite en système; elles ont leur théorie toute faite, leur point de départ et leur temps

La coalition se renferme dans les limites d'ane seule profession; les sociétés d'union les embrassent toutes, et deviennent par cela plus formidables; leurs mesures sont plus habilement concues et donnent aux classes constitutes d'atablissements. classes ouvrières un immense avantage contre les chefs d'établissemens. Si le tailleur veut obtenir une augmentation, il suspend ses travaux, et le maçon et le peintre, etc., qui travaillent, viennent à son secours, jusqu'à ce que l'augmentation désirée soit obtenue : cet état dure quel quefois fort longtemps. Ainsi, aux poteries, les travaux ont été généralement supendus pendant deux mois.

Champion était âgé de 45 ans environ. Son corps est couvert de tatouages et porte les inscriptions les plus singulières. Sur l'abdomen on lit : J'aime Flavie pour la vie! Sur son bras droit on voit un soldat donnant un coup de bayonnette à un cavalier, et ces mots au dessous : 29 septembre 1832 Porto. (Champion avait servi en 1832 dans l'armée de don Pedro.)Sur son bras gauche est dessiné un amour avec un carquois et une flèche.

La Gazette des Tribunaux, qui donne ces détails, annonce qu'il n'y a pas eu d'arrestation hier; cependant le Journal Général des Tribunaux, qui annonce diverses a rrestations, mentionne le nom des personnes arrêtées,

La fille Saget, maîtresse de Champion, est toujours au secret à la Conciergarie ; elle ignore la mort de Champion. - Champion est d'une taille médiocre; son visage, lègèrement allongé, est couvert de taches de rousseur; une cou tille d'une grosseur remarquable se fait remarquer près de l'oreille droite. Au total, la physiologie aurait pu être prise en défaut, la figure de ce misérable ne présentant que très peu des caractères extérieurs qui dénotent, dit-on, le vice et le penchant au crime. Champion ne paraît pas âgé de plus de 30 à 35 ans; il en avait pourtant plus de 40.

Parmi les commentaires qui se débitent sur les projets de Champion, et sur la manière dont il comptait exécuter son crime, nous remarquons la version d'après laquelle son intention était de confectionner un meuble curieux , qu'il aurait fait admettre à l'exposition des produits de l'industrie, et dans lequel il aurait pu adapter à volonté la fatale machine. Il aurait ensuite attendu, pour la faire jouer, que Louis Philippe et sa famille eussent visité l'exposition, et aurait profité du moment où ils se seraient trouvés tous réunis devant pour l'examiner.

- Les renseignemens qu'on a obtenus jusqu'à présent sur Champion sont fort restreints, par suite de la mort de cet individu. Cependant aujourd hui une nouvelle version a com mencé à s'accréditer. On prétend que cet homme n'était que l'ouvrier chargé de la confection de la machine, dont il connaissait du reste parfaitement la destination, mais que la personne qui l'avait commandée devait s'en servir lui-même pour exécuter ses abominables projets Le point essentiel serait donc maintenant de découvrir celui qui avait commandé la machine; huit individus ont été arrêtés jusqu'à présent, mais il en y a déjà quatre ou cinq de relachés, et il paraît qu'aucune charge bien grave ne pèse sur les autres.

- Deux arrestations qui se rattachent au projet de Champion ont été opérées dans la journée. Les nommés Mariais, cordonnier, et Lasseur, ont été immédiatement interrogés par M. le procureur du roi Desmortiers et M. le juge d'instruction Jourdain. Mariais surtout paraît être très gravement compromis par les déclarations de la fille Saget.

(Journal général des Tribunaux.)

La nouvelle de la nomination du duc d'Orléans au commandement en chef de l'expédition de Constantine est maintenant positive. Le prince partira pour Toulon le 15 du mois prochain, accompagné d'un nombreux état-major. La plu-

Les 15,000 ouvriers de Preston, qui gagnent 7,000 l. ; ar semaine, ont vouln naguères obtenir une augmentation: 10 p. c. leur ont été accordés; ils les ont refusés, comptant travailler tour-à-tour par moitié. Les maîtres ont alors, d'un commun accord, résolu de leur ôter cette resource qui faisait leur force; ils ont fermé les ateliers. Ce moyen a triomphé de la coalition parce qu'un seul corps d'état y concourait; mais quand elle est générale et qu'elle embrasse toutes les professions, alors elle à les résultats les plus funestes; car les ouvriers attendent, pour faire valoir leurs exigences, le moment où les commandes sont les plus abondantes et les plus pressées: aussi les maîtres prennent ils le parti d'offrir des engagemens pour un, deux, ou trois ans, et avec cela des gages fort élevés. gagemens pour un, deux, ou trois ans, et avec cela des gages fort élevés. Afusi, dernièrement, on offrait aux ouvriers fondeurs, avec promesse d'emploi continuel, jusqu'à 34 shellings par semaine; mais l'ouvrier, qui sent sa force, veut conserver son indépendance, et il a tellement la conscience de ce qu'il peut, que les turn out (suspensions de travaux) se reproduisent dans toutes les professions et sur tous les points. Les maîtres seront peut être obligés de céder; et comme ils fabriqueront à plus grands frais, ils perdront le bénéfice de leurs bas prix sur les marchés étrangers. Voilà l'on des embarras les plus graves du développement de l'industrie et de la dissusion des connaissances. L'ouvrier intelligent, réduit à un travail mécanique, et sachant apprécier ses résultats, se révolte contre la nècessité qui l'accable, et cherche, par des élans convulsifs, à secouer le joug.

révolte contre la nècessité qui l'accable, et cherche, par des élans convulsifs, à secouer le joug.

Chose assez remarquable jusqu'ici, les affaires de banque et de revirement se sont faites à Liverpool par l'entremise d'un petit nombre de banquiers et d'une succursale de la banque d'Angleterre C'est en 1829 seulement que se forma la première banque particulière qui, offrant au commerce de plus grands avantages que les autres établissemens, vit bientôt sa prospérité grandir. Ses succès enhardirent les spéculateurs, et de 1831 à 1836, au grand déplaisir de la banque d'Angleterre, trois nouvelles banques se sont formées; leur capital nominal est de 11,750.000 l., et le capital payé environ 1,600,000 l. En voici le tableau détaillé: En voici le tableau détaillé:

1. En voici le tableau détaillé:

Manchester and Liverpool district banking company a commencé ses opérations en 1829. Elle a 14 branches (comptoirs), 8 sous branches, dont la plus voisine est à 6 milles, la plus éloignée à 52 milles. Capital nominal, 5,000,000 l., 5,000 actions, 100 l. chacune; toutes émises. Capital payé 749,600 l.; les dividendes payés se sont éleyés

1831, à 5 p. c. | 1834, à 7 112 p. c. 1832, à 5 p. c. | 1835, à 7 112 p. c. 1833, à 6 p. c. | 1836, à 7 112 p. c. Bank of Liverpoot a commencé ses opérations en mai 1831, Sans

part des officiers en disponibilité ont obtenu d'assister à cette campagne, M. le général Schramm doit accompagner le prince en qualité de major général.

Il paraît qu'une autre expédition , commandée par le général Bugeaud , doit partir pour Tlemecen en même temps que celle du prince royal pour Constantine. Cette seconde armée d'expédition est destinée à surveiller les mouvemens des troupes de l'empire de Maroc et à empêcher Abd-el-Kader d'inquiéter l'expédition de Constantine. Le corps d'ob. servation de M. le général Bugeaud sera composé de 8000

- Le projet de loi qui place le produit des caisses d'éparque à la caisse des dépôts et consignations, tandis qu'il était précédemment déposé au trésor, a été adopté par 228 houles blanches contre 134 boules noires.

Bulletin de la bourse de Paris du 22 février. — La rente 3 p. c. a été encore aujourd'hui assez recherchée, et dès l'ouverture de la bourse les demandes se sont succédées avec rapidité et ont porté en quelques instans le 3 p. c. à 79 95, mais le cours de 80 fr. a paralysé l'élan de la hausse; il paraît que d'assez nombreux ordres de vente pour réalisation de bénéfices avaient été donués à ce cours, et comme on n'a pu y arriver, on s'est décidé à vendre à 79 95; dès lors, la réaction a eu lieu, elle a été peu sensible, mais cependant on est revenu au cours d'ouverture 79 85. au cours d'ouverture 79 85.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Depais deux jours les nouvelles d'Espagne offrent peu d'intérêt. Les deux partis sont toujours en présence.

- La bourse de Madrid du 14 a été trés-animée. Une guerillas carliste avait été battue dans la Manche. On avait de grandes espérances sur la campagne qui va s'ouvrir. Quatre p. c. : 25 1/2 au compt. : Cinq p. c. nouveau 25 7/8 au au compt. 26 1/2 à 60 jours. Valès non consolidés 15 1/8 à 60 jours. Dette sans intérêt ; 7 112, 7 718,8 au complant ;

P. S Nous recevons de Bayonne la nonvelle que les 8 pièces d'artillerie de l'armée christine ont passé sur le terriritoire français avec l'autorisation du gouvernement français pour se rendre au Socoa.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 FÉVRIER.

L'exposé des motifs accompagnant le projet de loi relatif aux péages, sur la route en fer, a eté imprimé et distribué ce matin.

Trois sections de route, se dirigeant de Malines sur Bruxelles, Anvers et Termonde sont livrées à la circulation. Elles ne forment encore qu'une partie du système adopté le ter, mai 1834. Il faudra done proroger encore une fois la loi du 12 avril 1835. Le ministre demande cette prolongation au terme du 1er. juillet 1838, avant lequel on peut espérer l'ouverture de la circulation de Liége à Gand.

- Il résulte d'un tableau communiqué par M. le ministre de la justice à la chambre des représentans, que la moyenne des affaires portées annuellement devant la cour d'assises de

branches, capital nominal 3,000,000 l. divisé en trente mille actions de 100 l. chaque, dont 25,810 seulement ont été émises, et le capital versé s'clève a 258,100 l.; les dividendes payés se sont élevés de 1832 à 1834 à 6 p. c.; pour le premier semestre 1835, à 7 p. c., et pour le second, à 8 p. c.

le second, à 8 p. c.

Liverpool commercial bank a commencé en (833. Sans branches, capital nominal 500,000 l. divisé en 50,000 actions de 10 l. chacune; dout 24,440 ont été émises; et le capital versé s'élève à 244,000 l. Le dividende payé en 1834, s'est éleyé à 5 p. c.; pour le premier semestre 1835, à 3 p. c.; pour le deuxième semestre, à 3 112 p. c.

Liverpool Tradesmen's bank a commencé en avril 1836. Sans branches, capital nominal, 250,000 l. divisé en 25,000 actions de 10 l. chacune, avec la facultés de le porter à 400,000 l. 18,240 actions ont été émises, et le capital payé s'élève à 46,050, l. ou 2 l' 10 schellings par action.

Au reste, voici le tableau du cours des actions de quelques unes des compagnies industrielles établies à Liverpool. MONTANT CAPITAL PRIX DIVIDENDE NOMS DES DES ACTIONS PAYE ACLUEL ANNUEL COMPAGNIES

Leeds and Liverpool canal Ellesmere canal. 100 100 530 133 133 80 2,898 3,576 600 Bridgewater canal.
Mersey and Irwell.
Trent et Mersey. 100 580 25 100 580 32 112 243 310 5 220 310 10 100 100 243 2,600 500 Gaz Company. Bootle Waterworks. 220

Liverpool rail way.

Nous venons de dresser l'inventaire assez exact, un peu long peutêtre, des principaux rouages qui concourent à entretenir l'existence
commerciale de Liverpool, examinons maint-nant l'influence que
cette activité incessante exerce sur la ville et les habitans.

Cette ville géante, quoique d'hier; cette ville dont tout porte le
cachet de la nouveauté, malgré la teinte noire qui recouvre ses
édifices: c'est Londres sur une moindre échelle, c'est Londres sur
une seule rive et sans ponts, mais ayec trente bateaux à vapeur,
qui, à chaque instant et par tous les temps avec une immense rapidité, transporte pour trois deniers (30 centimes) les voyagenrs de l'un
à l'autre bord de la Mersey (demi lieue large) Liverpool s'élève doucement en amphithéâtre sur la rive droite de ce fleuve, et offre de
toutes parts une masse compacte de constructions hérissées ca et là
de fléches, de clochers et de coupoles, au dessus desquels plane un
nuage de fumée entretenu dans son impénétrable densité par trente
ou quarante cheminées d'usines Lorsque l'on est sur la rive gauchs ou quarante cheminées d'usines Lorsque l'on est sur la rive gauche

a dans cette offre violation de l'art. 15 des statuts. On aperçoit faci-

lement les vues de la Société Générale. C'est pour rendre

chaque provinc est comme suit : Flandre orientale , 91 ; Brabant, 71; Flandre occidentale, 60; Liege, 55; Limbourg , 46; Anvers , 41; Luxembourg , 30; Hainaut , 26; et Namur 21.

- Un journal de Bruxelles dit qu'il n'est pas question de la formation d'une succursale de la maison Rothschild à Bruxelles. Le bruit du mariage projeté entre un membre de cette famille avec une riche héritière de la capitale est également démenti.

Bruxelles, 23 février (trois heures.) Après quelques suctuations en baisse, le prix de l'actif espagnol est reste à 25 i 3 heaucoup d'argent, 14 papier. Les autres valeurs sont toujours calmes. On parle de lettres de la frontière d'Espagne annonçant que don Carlos a failli étre vic time d'un assassinat; il lui aurait été tiré un coup de pistolet, pour ainsi dire à bout portant. Ce Meunier d'au-delà des Pyré-nées a été ariété sur le-champ. Point de communication avec Anvers. Amsterdam, 21 février. — Dette active 2 112 p. c. 53 3116 5116 3116, 5 p. c. 160 3/4 15/16, 13/16, billets de chance 22 5/16 3/8 5/16 syndicat 93 3/8 3/4 5/8, société de commerce 185, 3/8, 186, 185 1/2, Ardoin prèce de 85 liv 25 1/2 1/16, dito grosses prèces 25 1/2 coupons 43, différée 8 3/4, passive 7 7/16, brésilliens 00, Nagles

92 318, russes 103 114.

Londres, 21 février, (4 heures) — Consolidés 90 118, belges oo, hollandais 2 112 p. c. 53 518, 1d. 5 p. c. 102 518, espagnoles active au comptant 27 26 314 27, au 28 courant 27 26 314 27 118 114 27; coupons 0, passive 7 112, différée 11 518 à 311, portugais 5 p. c. 49, Id. 3 p. c. 31 314, brésiliens 0. 318 , russes 103 414.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. - Séance du 23 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des On met en discussion l'article de 260,000 francs pour le service du

caissier sénéral de l'état.

M. le ministre des finances: Messieurs, le chiffre de cet article est maintenant réduit à 220,000 francs par suite de la convention conclue avec la Société Générale. Je pense qu'avant d'entamer cette discussion, il est nécessaire que j'entre dans quelques explications sur la convention passée entre le gouvernement et le caissier de l'état. Depuis long-temps, dans le sein des chambres, on a demandé des modifications au service du cassier de l'état. Les critiques ont porté : 1. sur l'étévadans le sein des chambres, on a demandé des modifications tion de la remise; 2. sur le défaut de retations directes entre le caissier et la cour des comptes; et 3. sur le défaut de cautionnement pour garantie de sa gestion.

On a agité la question s'il ne serait pas convenable à l'intérêt du pays de retirer la caisse de l'état à la Société Générale, pour la confier à des agens comptables sous les ordres du ministre des finances. La convention 7 novembre dernier a paru de nature à donner tout apaisement aux chambres; au moins avons nous fait tous nos efforts, pour par-

L'art, ser, de cette convention réduit du quart au cinquième la remise sur les recettes, ce qui occasionne la réduction du chiffre au budget, L'art. 3 établit des relations directes entre le caissier de l'état et la cour des comptes ; et enfin l'article 4 stipule un cautionnement de 5 millions

Quelque opinion qu'on se forme du service du caissier de l'état, on sers force de reconnaître que la conven ion introduit de notables améliorations dans l'état de choses qui existait depuis 1830. Si elles n'ont pas été p us grandes, ce n'a pas é é de la faute du gouverne-ment il ne faut pas perdre de vue, que nous n'avons pas sculs com-biné les nouvelles conditions; elles ont du être débattues et arrêtées de commun accord avec la Société Générale, et elle n'a pas cru pouvoir aller au-dela de la convention du 7 novembre. Le gouvernement a pense que ces conditions étaient acceptables. C'est maintenant à la législature à prononcer. Elle verra si elles doit les onfirmer par son vote, ou si elle préférera par le refus du crédit, la non execution

M. Doignon pense que cette question n'est pas suffisamment inse truite. La convention passée entre le gouvernement et la Société Générale aurait du être renvoyée à l'examen de toutes les sections ; au lieu de cela elle n'a été exammée que par la section centrale qui n'a

présenté aucune conclusion. La question toute entière peut se résumer dans celle-ci : La législature permettra-t-elle que les ideniers des contribuables soient em-ployés par une société particulière pour alimenter ses opérations et ses spéculations? Car il reste toujours un encaisse disponible dont la societe fait usage, et qu'elle peut d'autant mienz augmenter, en retirant le numéraire et en y substituant de simples billets Sur quelle somme roule cet encaisse disponible; tout le monde l'ignore. Sous le roi Guillaume, cet encaisse était annuellement de dix millions de

L'orateur s'élève avec force contre les envahissemens de la banque et soutient que le gouvernement devrait avoir à cœur de les arrêter. Il rappelle que la Société Générale a fait une nouvelle emission d'actions, afin de diminuer la prépondérance du roi Guillaume, qui était le principal actionnaire. Il désirerait savoir si le but a été

La Société Générale a récemment offert d'échanger ses actions no minatives contre des certificats au porteur de la Mutualité. Il

les transferts, jouer à la hausse ou à la baisse, enfiu se livrer avec sécurité à l'agiotage.
Les statuts de la société lui défendent de s'occuper d'aucun commerce, et cependant, il n'y a pas une ville du royaume ou elle n'ait des ex-ploitations industrielles. Le gouvernement est donc blamable de ne pas s'y opposer. M. Verdussen examine les divers articles de la convention du 7 no

vembre. Il fait remarquer la différence de rédaction dans les termes de la convention dernière et ceux de la convention de 1823 L'aucienne convention portait : La Société Générale sera chargée , etc. C'étail un langage digne d'une nation; mais d'après les termes de la nouvelle convention, la banque semble traiter en maitresse et imposer des con-

La remise est maintenant réduite à un cinquième, mais cette réduction tourne-t elle au profit de l'état ? Nullement. Autrefois, les directeurs di dans les provinces n'avaient aucun maniement de fonds, aujourd'hui ils seront comptables de l'état et il laudra les payer.

Le cautionnement sera fourni en une inscription au grand livre de la dette publique au nom de la Société Générale. Un tel cautionnement

dette publique au nom de la Société Générale. Un tel cautionnement est disuffisant? Cette inscription sera t-elle prise en 5 ou en 4 p c.?

L'orateur termine en déclarant qu'il désapprouve la convention et qu'il a appris avec plaisir que le vote de la chambre peut l'annuller.

M. Fallon, dans un dong discours écrit, camine successivement les termes de la convention, et déclare ne pouvoir l'apprécier convenablement, puisquelle se rattache a un réglement dont on ignore les dispositions. Il s'étonne que l'on se contente au ourd un cautionnement de 5 millions de francs, alors qu'a l'époque de son institution, et quand de roi Guill nume avait une action directe institution, et quand le roi Guill ume avait une action directe dans l'administration, quand la Société Général: possédait pour 50 mil lions d'immeubles, on avait exigé un cautionnement de 20 millions

L'orateur convient que les notabilités financières qui font partie de L'orateur convient que les notabilités mancières qui font partie de la Société Générale peuvent inspirer la confiance; mais en définitive personne n'est reponsable; elle s'occupe d'opérations colossales, et si un jour elle éprouvait des pertes, l'état ne pourrait recupérer qu'au marc le franc ce qui lui serait du au délà des cinq millions de caustionnement, car le trésor n'a aucun privilège ni sur la forét de Soignes,

ni sur les autres immembles L'orateur déclure qu'il votera le chiffre, parce qu'il ne veut pas en traver de service du caissier; mais il ne le votera qu'en protestant for-mellement qu'il n'entend pas éprouver par son vote la convention du-7 novembre dernier, convention sur laquelle il se réserve de s'expliquer plus tard, alors que l'on connaîtra le règlement qui n'est encore qu'un

M. le ministre des finances s'attache à justifier la convention du 7 no vembre. En établissant des rapports directs entre le caissier de l'état et la cour des comptes, la Société Générale est évidemment soumise à la

quant su cautionnement, le ministre fait remarquer que depuis longtemps la Société Générale avait été déchar, ée par le roi Guiffaume de tout cautionn ment pour la gestion des deniers de l'état. C'est donc une amélioration que d'avoir stipulé aujourd'hui un cautionnement de 5

M. Fallon. Je me félicite des observations que j'ai présentées, et l'espère ue le reglement lèvera tous les scrupules constitutionnels Mais je doute que la société Générale compreune comme M le minismais je doute que la societé Generale comprende comme a le ministre les termes de la convention, et qu'el e se croie soumise à la unidiction de la cour des omptes Si la conv des comptes lui demandait quelques renseignemens, la Societé Générale ferait ce qu'ell a déja fait jusqu'a présent. Elle dirait je ne vous connais qu'en ce qui concerne Part. 3 de la convention. En vertu de cet article je dois vous envoyer des états de situation, les voils, je n'ai plus rien a vous dire. répète si le réglement ne résout pas cette question d'une mamêre précise il n'est pas douteux que cette société qui s'est déja mon-

trée si hostile au gouvernement nélève de nouvelles afficultes.

M. Dubus ainé rappelle que l'état de choses actuel u'a cessé depuis six ans de soulever au sein des chambres, les plus vives réclamations. Il s'étonne que le gouvernement vienne proposer de rendre cetélat de chose définitif pour 3 ou nême 6 années ; car les explications de M. le ministre sont loin de le satisfaire ; il existe toujours les mêmes craintes, et les mêmes incertitudes; quant à lui il ne votera aucun chiffre san connaître la portée de son vote. La Société Générale a un tel intérêt à conserver la caisse de l'état, qu'au lieu d'être payée, che devi ait payer. En esset si on lui retiralt la caisse de l'état croit on que ses bilicts

seraient recus avec la même confiance? Aullement. On a parlé de sa richesse colossale; cela est vrai, mais on vous a dit aussi qu'elle se livre à des spéculations colossales qui peuvent aussi ame-ner des pertes colossales. Les propriétés immobilières sont aliénées tous les jours, et l'état n'a aucune hypothèque légale.

On a parlé de d'exécution des statuts et de la transformation des

actions nominatives en actions au posteur; et vous cemprenez de que intérêt il était pour le gouvernement de faire maintenir l'exécution des statuts. Mais, diton, c'est une autre société qui aémis des titres au por-teur; les actions de la Société Générale n'ont pas cessé d'être nominati-ves; mais, messieurs, cutte autre société est administrée par les mêmes personnes que la Société Générale ; et cette émission n'a été qu'un moyen d'éluder et de violen Part. 15 de ses statuts. La Société Générale ouvre ses caisses à ces billets; n'est ce donc pas la même chose que si elle les cut

S'il n'est pas présenté un amendement qui puisse le satisfaire , l'ora-teur votera contre tout chiff e pour le service du caissier général.

Les robinets restent ouverts une ou deux heures, le temps mécessaire qu'on fasse la provision de deux jours. Dans les maisons nou velles l'eau arrive dans un réservoir couvert au niveau des toits et ve gagner de la les divers étales ; immense commodité, mais surtout immense avantage en cas d'incendie L'un de ces établissemens , Liverpool and Warrington Waterworks, formé en 1800, est devenu en 1822 la propriété de la commune; il a quatre stations, au dessus d'autant de puits, d'où l'eau est extraite au moyen de quatre machines de la force, terme moyen, de 30 chevanx chacune. La dépense s'élève à 12,000 l. environ et la recette est du double : le charben seul coute 1,600 l. Cette compagnie alimente e viron les deux tiers de la ville et fournit aussi aux besoins des navires stationnes dans les ocks à l'aide de tubes en cuir goi s'adeptent à l'orifice de tuyaux souterrains Le tarif pour cet approvisionnement est de 1 sh. pour too gallons , 15 sh. pour une heure d'éconfement à travers un tuyau d'environ trois pouces de diamêtre. L'autre établissement, Beotle Waterworks, fondé en 1799, tire ses caux du petit village de Bootle situé à trois milles de Liverpool. Ses distributions se font à l'aide de quatre machines, deux de quarante chevaux, une de trente et l'aut e de douze. Elle alimente l'autre 13 de la ville, les outskirts et les docks. La dépense est de 7,000 l. On calcule que ces deux établissemens fournissent environ dix huit millions de gallons pour la consommation journalière de la ville

et des docks ; c'est à peu près 8 gallons par habitant. Deux compagnies sont également chargées de l'éclairage de la ville l'une depuis 1818 et l'autre depuis 1823 Non seulement les boutiques églises, les théatres et tous les lieux de réunion pul sont éclairés au gaz; et les maisons particulières ne tarderont pas sans doute à adopter ce brillant éclairage. Les boutiques ne paient que 8 schillings le bec par année. La consommation d'un bec ordinaire est de 110 de pied par heure L'une de ces compagnies four-nissait primitivement le gaz extrait de l'huile (huile de palme, l'une des principales productions de l'Afrique), qui donnait une lumière très vive, et qui durait beaecoup plus que le gaz ordinaire; mais au lieu de 1 sh. les 100 pieds se payaient 3 sh La résine fut substituée a l'huile, mais les frais encore trop élevés n'admirent qu'une réduc-tion de 6 d. et elle a été obligée d'adopter le gaz carburé. Ces deux compagnies peuvent fournir aujourd'hui 110 à 120,000,000 pieds cubes

d gaz par année. Une population qui travaille pendant toute la semaine, et qui se recueille les dimanches, n'a guère songé à se créer des lieux de distraction. Liverpool ne possèle qu'un seut théâtre et deux promenades publiques : la première, Prince's Parade, sur les bords du fleuve, est souvent interdite dans l'été par les grands vents surquels elle est M. Verdussen voters contre l'allocation.

M. Verdussen votera contre l'anocation. M le ministre de l'intérieur. On a demandé ai la société de Matualité a été autorisée. Je dois déclarer que cette société n'a pas été autorisée par le gouvernement. Nous avons demandé les avis des chambles de commerce, mais jusqu'à présent le gouvernementn'a pris aucune résolution. On a demandé en outre si cette Société avait émis des actions. En cela elle a agi comme toutes les sociétés anonymes, qui émettent des de refus d'autorisation avant d'avoir obtenu l'autorisation, sauf, en cas

aux fondateurs à être personnellement responsables.

On aparlé de l'émission des bons de caisse de la Société de Commerce. On a parte de l'emission des bons de caisse de la control de commèrce. Ses statuts n'autorisent ni ne défendent cette émission. On pourrait au besoin interdire la réception de ces bons de caisse pour les contributions, mais une telle mesure n'a point paru nécessaire. En second lieu il y avail. encore une question que nous n'avions pas besoin d'examiner. C'est encore une question que nous n'avions pas Desoni d'examiner. C'est de savoir si le gonveruernement pouvait autoriser les diverses sociétés à émettre des bons de caisse. Il est évident que la législature peut empé, cher de telles émissions. Mais ce qu'a fait la Société de Commerce nou a suggéré la pensée de mettre dans les statuts des sociétés anonymes, qu'aucune éraission ne pourra avoir lieu sans avoir été autorisée par la gouvernement.

ajourant la disposition soivante: Sans fentendre approuver la couvention du 7 novembre 1836, ni aucune autre qui aurait pour objet de continuer les fonctions de caissier [de l'état au-delà de l'exercice

M Coghen Je n'ai pas entendu le discours de M. Doignon, mais j'ajonterai à ce qu'a dit M. le ministre que la Société de Mutualité ne pas autorisée Elle a, il est vrai, commencé ses opérations, car il y a doute encore pumi les hommes les plus distingués si la constituion n'a pas abrogé l'art. 27 du code de commerce. Elle marche donc en avant, saof la responsabilité éventuelle de ses administrateurs. Quant aux observations faites relativement à l'émission de bons au

porteur je ferai remarquer, que dans l'intérêt du pays, on doit chercher à attirer les capitaux étrangers, et le meilleur moyen et de rendre nos valeurs négociables sur toutes les places de com-

Quant à la convention en elle-même, je trouve qu'il y a économie let garantie pour le pags. Je n'hésiterai donc pas à donner mon vole approbatif.

M. Devaux pense qu'il serait dangereux et impolitique de s'engager pour six ans avec la Société Générale, car telle serait la portée de la convention. Il vaudrait besucoup mieux laisser subsister le mot statu quo

avec possibilité de le compre quand on voudrait, Quant aux amendemens présentés, si on en admet, c'est celui de M. Dumortier qu'il faudrait adopter, puisqu'il laisse la question in-

M Julien défend la banque. Il y a encore une autre question, c'est celle de l'économie, si vous nommez des receveurs généraux et des receveurs particuliers, cela vous coûtera beaucoup plus que le tantième alloué à la Societé Générale

Quant à la convention en elle-même, je ne puis l'approuver. Il est mioux de rester dans le statu quo et d'adopter l'amendement de M. Dobus, M. Dumortier propose un sous amendement ainsi concu: Nem

M. Dimortier propose in sous amendement ainsi concu: Near-moins, à dater du premier juillet prochain, le gouvernement ne poura allouer qu'un huitième pour cent au caissier de l'état, » L'orateur développe sa proposition. Il soutient qu'il est du devoir du gouvernement et de la législature d'en revenir au tantième qui était alloné avant la révolution. Il ne partage pas l'opinion du préopinant qui se craidt pas l'influence de la Banque, cette Banque envalissante s'empare aujourd'hui de la presse et la corrompt. Il pense que ces considération

M. Coghen. J'ai déjà dit dans une précédente séance que ces déclamations devraient è re aissées en dehors de cette enceinte. Quant à moi, je déclare infame calomniateur celui qui dirait que M. Mecus et moi avon un intérêt quelconque dans un journal ou quelqu'influence dans la ré-

M. Dumortier. Je demanderai à M. Coghen si c'est à moi que cela s'adresse ; je ne souffiirais pas qu'on m'appelat infame calomniateur. J'a dit que la Banque avait envahi la presse et que des journaux qui dissient autrefois la vérité, sont maintenant dans la dépendance de la Banque, le n'ai pas parlé de M. Coghen ni de M. Meeur, mais je dis que la Banque corrompt la presse.

M. Coghen de n'ai rien dit de personnel à M. Dumortier; mait je répète que ceux qui diraient que l'ai un intérêt direct ou indirect, ou même la moindre influence dans la rédaction d'un journal, seraient

des infimes calemniateurs.
L'amendement de M. Dubus est adopté à une grande majorité. Le sou amendement de M Dumortier n'est pas adopté En conséquence, le chiffre est fixé à 260, 0 fr., sans approuver la convention et sans que le service du caissier de l'état puisse être considéré comme devant confinuer de droit au delà de l'exercice (887. La séance est levée.

LIÉGE, LE 24 FÉVRIER.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La question de l'arrangement conclu entre le gouvernement et la Société Générale, a été agitée à la chambre des représentans dans la séance d'hier. Quoique plusieurs oraleurs aient été, comme on dit, au fond des choses, la discussion

exposée, et dans l'hiver par la rigueur de la saison; la seconde, la ville et les environs, avenue bordée d'arbres chétifs, et qui n'a pas plus de deux cents toises de long sur sept ou huit de large. Mais en revanche, derriere cette allée, se trouve un parc en miniature, avec de jolis gazons, fins, frais et verts, sur lesquels se penehent de jeunes taillis, heureusement distribués, et semés de quelques grands arbres de l'effet reusement distribués, et semés de quelques grands arbres de l'effet le plus pitteresque. Derrière ce grove, qui n'a pas deux arpens, le terrain s'abaisse et forme une gorge assez profonde. C'était une ancienne carcière; on en fit (1829) à grands frais (24,000 l.), un cimetière, lieu charmant, véritable vallée de repos, verte, calme et silencieuse. Ce sont là, avec le zootogical Garden, où l'on n'entre qu'en payant t shilling, les seules promenades publiques de Liverpool Mais tont cela se ferme le dimanche, comme le cœur lui même s'y resserre. On dirait que ce jour la la mort a abaissé ses ailes sur cette population si bruyante la veille Le samedi soir, jour de paie, tout le monde s'anime; on cherche à dépenser, en quelques heures, la vie monde s'anime; on cherche à dépenser, en quelques heures, la vie du lendemain, qui ne doît être égayée ni par un sourire, ni par d'agréables causeries. En effet, on n'aperçoit le dimanche, dans cet rues solitaires, dont toutes les boutiques sont exactement closes, que des ombres errantes, froides, silencicuses, sans vie, sans mouvement et sans iole.

La preoccupation des affaires , l'activité incessante que réclament le commer e et l'industrie, donnent, en général, aux habitans de Liver pool an ton de rudesse, un esprit d'égoi me dont ils ne se départent presque jamais. Vous chercheriez vainement à Liverpool cette urbanite, cette politesse exquise, ce parfum de bonne soci té que l'on trouve dan des villes du centre à Edimbourg ou à Oxford, par exemple. L'habitant de Liverpool renchérit sur l'Anglais, il est tout d'une venue, il va droit et vite au fait. Times is money; c'est son mot de prédilection; il n'en veu point perdre; et il neglige ces formes de bienveillante politesse dont en quelque fois occasion de faire édy-page veue l'appendit de l'entre de l'e a quelquefois occasion de faire échange sans se connaître. Vous voici à l'entrée d'un passage étroit, vous vous arrêtez pour laisser passer le liverpoolien qui y est engagé. Le Liverpoolien vous voit, vous regarde, mais il n'accelerera pas sa marche, et sa raideur ne se prêtera passant devant vous à cette imperceptible inclinaison, qu'un mouvement instinctif fera faire à tout homme bien élevé. Vous êtes dans un salon de lecture, les journaux sont dressés sur des pupitres : vous lisez; un Liverpolien s'approche, se met derrière vous, vous pousses vous souffle aus oreilles et lit. Si vous avez assez de courage pour soutenir le siège, lors que vous serez sur le point de tourner la feuille, vous sentirez aussible un doigt qui s'y opposera; le Liverpoolien ne vous laisse pas le champ libre; c'est à vous de déguerpir. Vous vous levez, il prend votre places

de la Mersey, on n'apperçoit qu'une forêt oscil ante de mats, de vergues et de cordages, qui cachent et découvrent par intervalles les éditices de la ville, qui avoisinent les docks : la domne, l'hôtel des bains, l'entrepôt des tabacs, les magasins du commerce, vastes constructions à sept étages percées de mille fenêtres. Voila Liverpool, au premier aspect, vu a vol d'oiseau Si vous pénétrez dans l'intérieur. de belles sues s'offrent a vous, larges bien aérées, bordées de trotto re unis comme les allées d'un parterre, sur lesquelles les voitures roulent sans fracas et avec une facilité admirable. On a toujours soin, en Angleterre, de donner aux rues principales, plus de largeur qu'aux routes qui y aboutissent; c'est bien vu. Dans l'intérieur des villes, la cir-culation devient plus active; elle a besoin de plus d'espace pour se monvoir. Mais en parcourant ces voies somptueuses, pavées à la Mac Adam, ornées de magnifiques boûtiques, sillonnées sans cesse par de brillans équipages, on est surpris de voir tout à côté, de petits passages, d'étroites ruelles, de sombres allées, où la lumière du jour ne plonge jamais, où une boue noire et grasse séjourne constamment. C'est la que le petit commerce s'agite, c'est la que la misère étale ses guenilles, que des enfans à demi nus se vaurrent dans la fange; pénible contraste qu'ofirent toutes les grandes villes industrielles, reproches sanglant adressés à notre civilisation si fière, si orgueilleuse e ses produits. Liverpool possède un assez grand nombre d'édifices publics , mais

Engeneral leurs proportions manquent d'élégance. À l'exception de Saint Luc, de deux ou trois autres églises, de l'Instrmary, de la douane, tout le reste est à contre sens: c'est une confusion de tous les ordres, entassés sans goût, sans méthode, sans proportions. La façade de la station du chemin de fer (dans "Lime Street) ressemble un palais royal; il est vrai que si le chemin de fer n'est pas roi, c'est du moins aujourd'hui une grande puissance Cette façade est belle, mais elle est surchargée d'ornemens Les architectes anglais ne savent pas donner à leurs constructions cet aspect gracieux, simple et léger, qui caractérisent les monumens de l'antiquité : pour faire du grandiose, ils font lourd et massif. Ils réussissent mieux dans l'architecture domestique (homely); avec quel art ils prévoient tous les besoins de la vie intérieure l'corridors, parloirs, dégagemens, salons,

tout a été soumis à un calcul minutieux et exact. Comme toutes les grandes villes de l'Angleterre et de l'Amérique, Liverpool a ses distributions d'eau et de gaz à domicile; quatre compagnies sont chargées de ce soin. Deux d'entre elles distribuent l'eau dans toutes les maisons moyennaut une somme annuelle fixée d'après les prix du loyer: 5 p. c. pour les loyers de 20 à 25 l., 6 p. c. jusqu'à 60 livres et 5 p. c. au dessus; l'eau se distribue trois fois la semaine n'a pourtant en d'autre résultat que l'adoption d'une sorte de mezzo termine proposé par M. Dubus. En effet, le gouvernement au lieu de s'engager envers la Banque pour trois ou six ans, pourra, s'il le juge à propos, retirer à la Sociélé les fonctions de caissier de l'état, mais soulement à l'expiration de l'exercice de 1837. C'est comme on le voit évidemment reculer encore, ajourner la solution de la question.

La transaction dont nous avons fait connaître les bases principales, il y a quelques jours, améliore-t elle l'état des choses? Oui, sous certains rapports. Ainsi, d'abord la Banque fournira un cautionnement, comme tous les autres comptables; puis elle se soumettra également au contrôle de la cour des comptes. Ce sont là sans doute des garanties ; nous devons ajouter cependant que nous n'avons point encore tous les apaissemens désirables même sur ces deux points. Le cautionnement offert sera-t il de nature à pré-senter toute espèce de sécurité? L'action de la cour des comptes sur la Banque aura-t-elle l'étendue nécessaire? Ce sont là deux questions qui méritent d'appeler l'attention. Les formes sommaires du compte rendu que nous ont apporté ce matin les journaux de Bruxelles, ne permettent pas d'apprécier toute la valeur des objections qui ont été faites, et celle des réponses qui ont été fournies. Le Mo-niteur, qui reproduit intégralement les discours prononces à la chambre, nous mettra en position d'exprimer une opi-

nion sur la transaction elle même,

Nous avons dit que quelques orateurs avaient été au fond des choses. En effet, plusieurs ont examiné jusqu'à quel point il était convenable de laisser exercer les fonctions de caissier de l'état par la Société Générale, telle que cette société est constituée aujourd'hui. Il y a longtemps que nous nous sommes prononcés pour la négative dans cette importante question. Nous pensous encore que l'expérience des dernières années a suffisamment démontré les inconvéniens et les dangers même de l'institution d'une société financière, ajoutant à son crédit celui que lui donne la perception des demers de l'état. Nous ajouterons que les antécédens de la Banque sont de nature à faire concevoir des craintes plus vives encore, et à augmenter ces dangers. La dernière transaction, en admettant même qu'elle présente de nouvelles garanties, ne sussit pas pour détruire chez nous le souvenir du mauvais vouloir qui animait, il y a quelques temps, la Société Générale contre le gouvernement de 1830. Nous nous rappelons, et le refus de la Banque de reconnaître l'autorité de la cour des comptes, et celui même de se soumettre à l'observation des articles des statuts, qui confiaient à la couronne le droit d'investigation dans toutes les opérations financières anxquelles la société croyait devoir se livrer. Nous nous rappelons enfin la longue résistance des hommes de la Banque à l'occasion de l'ancien solde. Si MM. les administrateurs se montrent aujourd'hui plus accommodant, c'est que le gouvernement belge s'est affermi, c'est qu'il aurait peut-être enjourd'hui l'énergie nécessaire pour les contraindre à faire au pays les concessions qu'il a le droit de lui de-

Paisque nous avons touché la question de la Banque, comme caissier de l'état, nous dirons un mot de la proposition faite il y a quelques jours , par M. Rogier. Cet honorable représentant a appelé l'attention de la chambre sur les avantages qu'il y aurait pour le gouvernement à émettre, comme font les Banques, des billets au porteur, sans intérêt. Sans aucun doute, cette émission présenterait des avantages, le gouvernement pourrait faire un bénéfice assez con-sidérable sur une semblable opération; mais certes, il n'y faut pas songer tant que la Société Générale maniera les revenus publics. Dans l'état de choses actuel, qui, en cas de demande de remboursement de la part des porteurs, payerait ces billets? Ce ne sont point les directeurs du trésor, ils n'ont pas de fonds. Ce ne sont point les agents de la Banque, ils sont bien dépositaires des revenus publics; mais ils ne les livreront cert s que pour faire face aux dépenses portées au budget, et non pas pour payer les billets au porteur qu'il plairait au gouvernement de mettre en circulation. Nous le répéterons, si le gouvernement veut créer des billets au por-teur, il ne le peut qu'en possédant les sommes nécessaires

et tout cela se fait comme la chose du monde la plus naturelle. Malgré ces ntudes vulgaires, malgré cet amour du lucre ; malgré les soins de son

negoce, Liverpool a ses institutions scientifiques; il a son musée, son académie de printure, ses expositions et décerne même des prix Mais est-ce par goût? Non La ville est trop nouvelle; la civilisation intellectuelle na pu ma cher de front avec la civilisation industrielle; voilà ce

que l'on ne doit jamais oublier lorsqu'on étudie une jeune ville et une ville d'affaires. Ce n'est pas par gout pour les sciences les lettres ou les arts, que Liverpool, s'est donné tous ces établissemens qui appellent les

arts, les sciences, les lettres, bien plus qu'ils n'en sont le sanctuaire, Liverpool est riche, il sait qu'une ville riche doit les avoir, et il se les est donnés comme un parvenu orne sa maison de livres, de tableaux, de sculptures. On ne saurait tout avoir ou du moins tout à la fois. Le per-fectionse

fectionnement physique, la vie positive d'abord; plus tard, s'il est possible la vie intellectuelle, la vie noble et précieuse, la vie de l'ame

Comme l'autre est celle du corps.

Cette agitation incessante des affaires; ces fortunes rapides qui en tournant

élèvent ; ces crises qui éclatent ; cette roue immense qui en tournant

précipité les une, grandit les autres ; tont ce mouvement dont nous

avons vu la surface, et dont Liverpool est l'un des plus imposans théâtres, comment réagit-il dans les profondeurs? Quelle influence exerce-t il sur les classes inférieures? C'est une dernière étude qui manquait à notre tableau. Liverpool a ses pauvres, ses misères, ses souffrances et ses douleurs, comme Londres, Bristol, Manche ster, Sheffulds, comme tous les grands foyers d'industrie; parce que la distribution des profits a lieu partout d'une manière inégale; parce

distribution des profits a lieu partout d'une manière inégale; parce que la vie continuellement active de l'industrie vie de labeur sans compensation, use rapidement les hommes, dévore leur force physique, épuise leur de la destributions de la destribution des profits a lieu partout d'une manière inégale; parce que la destribution des profits a lieu partout d'une manière inégale; parce que la destribution des profits a lieu partout d'une manière inégale; parce que la vie continue le la destribution de la destribution des profits a lieu partout d'une manière inégale; parce que la vie continue le la destribution de la destribution de

compensation, use rapidement les hommes, dévore leur lorce physique, épuise leur moral. De quelle constitution puissante ne doit il pas être doué, celui qui est engagé dans cette pénible carrière! Pour accomplir la rude tâche qui lui est im, osée, pour tenir tête aux oscillations de l'industrie, pour combattre enfin les passions dont l'homme est saus cesse agité. Ce qui dans tonte autre condition est un defaut bien véniel devient pour le travailleur un crime irrémissible. Il doit travailler oujours et saus cesse Touter les jouissances dont il entend faire le

recit, dont il hume l'avant gout, qu'il prépare de ses mains calleuses, lui sont interdires : les doux loisirs, le confort, le bien-être, qui n'est pas du lui sont interdires : les doux loisirs, le confort, le bien-être, qui n'est pas du lui sont interdires : les doux loisirs, le confort, le bien-être, qui n'est pas du lui sont le confort par le con

n'est pas du luxe, lui sont refusés, comme à une nature trop grossière; qu'il lutte constamment, voilà son lot. Le plus petit nombre

street; à chaque instant vous êtes coudoyé par la misère en haillons, la misère aux regards inquiets, aux joues pales et crouses, qui marche

pieds nus, qui vegèle ou grelotte, pleure, boit et se bat dans

sans cesse. Toutes les jouissances , dont il entend faire le

le reste mem t à la peine, ou se démoralise, Parcourez Dale-

pour parer aux éventualités. Ici M. Coghen avait raison contre M. Rogier. Mais au si le gouvernement a sous la main un moyen d'obvier au danger signalé par le directeur de la Banque, c'est de faire soi-même ses affaires.

Cette nuit, à trois heures du matin, est mort M. C. G. J. Dupré, conseiller à la cour d'appel, ancien membre du corps-législatif, chevalier de l'ordre civil de Léopold.

Avant d'appartenir à la Cour, M. Dupré exerça sous l'empire les fonctions de procureur-impérial à Namur, sa ville natale; mais le département de Sambre et Mense l'ayant député au corps-législatif, il séjourna plusieurs années à Paris, et n'occupa que par intervalles son poste judiciaire.

Toutes les personnes qui ont connu ce respectable magistrat qui vient de succomber à une violente fluxion de poitrine, à lâge de 75 ans, regretterant en lui le citoyen probe et désintéressé qui ne s'écarta jamais un moment de la ligne de l'honneur, et l'homme privé dont les vertus modertes et l'aménité de caractère rendront encore pendant longtemps le souvenir précieux à tous ses amis.

D'après un document officiel publié par M. le gouverneur de notre province, les revenus constatés par le cadastre pour toutes les communes de la province de Liége, s'elèvent ensemble à 15,066,738 fr. 28 c. Le contingent, en principal de la contribution foncière, pour 1837, est pour toutes les communes de la province, de 1,378,343 fr. La proportion de l'impôt est des --og c. 1,482,507 pour franc.

Par décision de la députation permanente du conseil provincial, en date du 11 fevrier courant, les capitaux de rentes en nature dont le rachat sera demandé, pendant l'année 1837 et jusqu'au 2 février 1838, doit avoir lieu à raison de 158 fr. 46 c., pour un hectolitre d'épeautre.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, en date du 8 de ce mois, le sieur Labeye est nommé vétérinaire du gouvernement à la résidence de Battice, cau-

- Tout annonce que le second concert de carême sera très brillant ; la commission vient d'engager deux artistes distingues, de Paris, qui se sont fait entendre avec le plus grand succès à Bruxelles, à Anvers, à Gand et à Namur.

- Les eaux de la Meuse ont encore grossi , dans la jou-

- Les avis de Besançou, en date du 14 février, annoncent qu'une nouvelle baisse vient de se réaliser dans le prix des

-- Le quatrième volume du catalogue de la bibliothèque M. Van Hulthem, vient de paraître, il comprend déja 29.350 numéros et se composera de six volumes in-8°. On en tirera 400 exemplaires.

** On a remarque que la mortalité était plus graude à Liège de-puis quelque temps. Le terme moyen de la mortalité est d'ordi-naire en hiver, de sept personnes par jour , tandis depuis que le 12 février jusqu'au 23, il est mort 190 personnes. Un journal de cette ville nait hier les chiffres suivans :

Déces du 18 au 22 février :

AZOmmes.	CAR INCO. III IN	Section !	A CHAIRES.	
1 de 19 ans.		0 00		
1 de 20 » à 30 ans.	7 2 30 5 44	4 de 20	ans à 30 ans.	
3 de 30 » à 40 »			• 40 •	
4 de 40 a a 50 a	Brille St. W.	0 de 40	a 50 a	
2 de 5) . à 6) .	4 C C + #	5 de 50	» 60 »	
3 de 60 » à 70 »	1-11-11	9 de 60	D 70 D	
6 de 70 » à 80 »		7. de 70	s 80 s.	
8 de 80 · à 90 ·	500	9 de 80	· 90 ·	15
			and the same of th	

12 garçons dont l'âge n'est pas dé 13 filles dont l'âge n'est pas désigné.
Décès du sexe féminin. Total, 44 signé. Décès du sexe masculin, Total, 40

Depuis quelques jours, la mortalité est beaucoup diminuée, comme on l'a pu voir, sur le chiffre de l'état civil. La crise est passée.

les humides allars des chétives maisons dont la vieille ville est semée, comme Church Street est celle du vice. Le 27 mars 1836, on a constaté comme Church Street est celle du vice. Le 27 mars 1836, on a constaté qu'il existait à Liverpe of 1,600 public houses, 70 taps, plusieurs centaines de débitans de bière (en 1831 il y en avait 585) 300 maisons de prostitution, dont 15 dans Williamton Square, et 20 saloons (espèces de salles de danse) où se réunissent les filles publiques et les volcurs. On avait, pendant un temps, toléré l'ouverture des public houses le dimanche matin, et le nombre d'individus traduits alors le lendemain devant les magistrats était de 100 à 120; ce nombre d'individus traduits sons le lendemain devant les magistrats et le 100 à 120; ce nombre d'individus traduits sons le lendemain devant les magistrats et le 100 à 120; ce nombre d'individus traduits sons le lendemain devant les magistrats et le 100 à 120; ce nombre le 100 de 100 a cié réduit à 50, depuis qu'on en a exigé la fermeture ce jour là. Les maisons de prostitution contenaient, les unes 2, les autres 10 filles, soit 1,2 0 en tout, et en y comprenant celles qui vivent in lodgings and cellars, on obtient pour ch fire general 4,000. Mais ce qu'il y a de pire, c'est qu'à Liverpool les filles publiques allient la pra-ique du vol à celle du vice; et cette pratique est encouragée par l'impunité, les victimes n'osant pas, t sur to, porter plainte et les

Ainsi on a constate que dans une scule maison de prostitution, il a été volé, dans un an, 2,000 l. (25,000 fr.) Un tiers de ces femmes vit avec les voleurs. Ceux ci sont au nombre de 1000, dont 600 ro lent autour des docks, aidés dans leur tâche par 1,200 en/ans au dessous de 12 ens qui volent pour leur compte ou qui sident les grands. Pour résultat définitif, on trouve que la population malfaisante prélève, tous les aus, un impôt de 700,000 l. (17,500,000 fr.) sur les autres

Cette effroyable masse de désordres était attribuée en partie à la boisson et à l'insuffisance de la police. La force de la police a été depuis augmentée, mais le mal ne paraît pas devoir diminuer.

Loin de nous la pensée, en citant ces faits, de vouloir formuler une accusation contre Liverpool; nous avons eru seulement qu'il im portait de présenter tous les résultats de cette étonnante prospérité dont nous avons entrepris d'esquisser le tableau. Il faut bien en convenir, si la civilisation industrielle est de beaucoup supérieure à celles qui l'ont précédée, elle a encore un progrès à faire : se débarrasset de la place hideuse du paupérisme qu'elle traine toujours à sa suite. Liverpool n'a rien négligé pour y parvenir. Il a ouvert des établissemens nombreux à toutes les souffrances; une maison de travail où 2000 indigens trouvent asile; des hospices flottans sur les docks pour les matelots, que la maladie surpiend; un hôpital pour les étrangers privés de ressources et un grand nombre d'écoles où la génération apprend à devenir morale.

Mais, parmi les nombreux établissemens de bienfaisance de Liver-Loin de nous la pensée, en citant ces faits, de vouloir formuler

Mais, parmi les nombreux établissemens de bienfaisance de Liver-

La députation permanente de notre conseil provincial a procédé à un tirage au sort, pour désigner les communes au profit desquelles aurait lieu le remboursement des avan-ces faites par elles, en 1816 et 1817, pour achat de grains destinés à la subsistance des habitans de notre province.

Le sort a désigné pour être payées actuellement, savoir : Warnant-Dreye, créancière d'une somme de fr. 726 66 id. Et Verviers jusqu'à concurrence de 14.499 83

Pour faire la somme de disponible en faveur des communes.

Les ordonnances de paiement vont être délivrées. ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 23 FÉVAIEN.

Naissances: 6 garçons, 5 filles.

Naissances: 6 garçons, 5 filles.

Mariages 5, savoir: Entre J. J. Hanikenne, houilleur, faubourg Ste. Walburge, et M. E. George, journalière, même faubourg.—
M. Marbaise, journalier, faubourg St. Gilles, et M. A. Wéry, journalière, même faubourg.—J. F. Melard, charetier, sur la Fontaine, et M. J. Bougnet, sans profession, même rue.—L. W. Ansay, portefaix, rue des Ecoliers, et C. Pecklers, journalière, faubourg Vivegnis.
N. J. Rawsin, garçon de magasin, faubourg Ste. Marguerite, et M. Deharen, cuisinière, même faubourg.

Décès: 3 garçons, 3 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir: J. T. Malherbe, âgé de 37 ans, mécanicien, faubourg Ste. Marguerite, célibataire—E. Dessart, âgé de 24 ans, houilleur, rue Xhovémont, célibataire—A. E. Dor, âgée de 77 ans, blanchisseuse, rue Firquet, veuve de J. Bertholet.—M. Croissant, âgée de 74 ans, journalière, faubourg St. Léonard, veuve de C. Leclercq.—M. J. Georgen, âgée de 69 ans, sans profession, rue Lulay, épouse de J. M. Furchon.—A. M. T. Dresse, âgée de 66 ans, négociante, rue à la Goffe, veuve de J. C. H. Bellefroid—M. M. Pirlet, âgée de 55 ans, cultivatrice, rue Besonlez, épouse de J. Donay.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui vendredi 24 février 1837, abonnement suspendu. 'Au bénéfice des pauvres. — GUSTAVE ou LE BAL MASQUE. — Le GA-

A LA VENTE du lundi 27 février, chez M. CAJOT, fer-mier à Tilleur, il sera exposé un CHARRIOT en très bon état, propre au roulage. CH. HOUBAER, notaire. 334

A VENDRE OU A LOUER,

Contenant 7 ares, situées à BRESSOUX, à proximité du pont et du haut fourneau. S'adresser à Me BERTRAND, notaire.

A LOUER

L'HOTEL DE STCLOUD,

SITUÉ A CHAUDFONTAINE.

Avec cour, remise, écuries, jardins potager et d'agré-ment, détenu par les enfans ROUMA.

Cet hôtel va être restauré et augmenté d'un ame. étage. 2º 4 boniers et demi, environ, de VERGER, PRAIRIES et TERRES LABOURABLES, ne formant qu'un ensemble, situé à Chaudfontaine.

3º ET UNE MAISON DE CAMPAGNE, fort agréable, avec remise, écurie et jardins, située en lieu dit Chontraine, à Fléron, elle n'est distante de la chaussée que de 5 minutes.

S'adresser à Me BERTRAND, notaire à Liége, ou au numéro 872, place St-Pierre.

pool, il en est un surtout qui mérite d'être cité, c'est le Night Asy onçu le plan et de l'avoir le premier mis à exécution, séder, à cet égard, l'établissement le plus vaste peut être qui soit au monde. Londres, la seule ville qui jusqu'ici l'ait imitée, n'en possède que trois ou quatre beaucoup moins importans. Liverpool a raison de s'honorer des sentimens philantropiques qui lui donnent cette priorité et cette prééminence tout à la fois; mais l'excès du mal n'y e t-il pas pour quelque chose; mais la ville qui, la première, a créé un tel établissement, n'a-t-elle pas du être aussi celle chez qui le besoin s'en est fait le plus vivement sentir? Il y a vingtans, en 1816, époque ca amiteuse pour l'Europe, la misère, ordinairement si grande a Liverpool, y fut plus grande que de coutume. Sans pain et sans asile, une foule de malheureux, trouvant qu'il était moins difficile de se passer de l'un que de l'autre, employaient leur peu de ressources à satisfaire les exigeances de la faim; et quand venait le soir, ne sachant où reposer leur tête, ils s'étendaient le long d'un se pressaient auprès des fours à chaux, dans le voisinage des Tuileries, et le matin leurs corps engourdis avaient peine à se sou-lever pour recommencer leur vie de souffiance. Quelques maisons d'asile leur furent ouvertes : ce fut la l'origine du Night Asylum. Ces maisons, dont le nombre s'accrut jusqu'à trois, entretenues au moyent de souscriptions particulières, insuffisantes, subsistèrent jusqu'en 1830. Ce fut alors qu'un homme, essentiellement philantique, un homme estimé de tous ceux qui le connaissent, et que tout le monde connaît. lui, son nom ou ses actes, l'éditeur du Mercury, sir Egerton Smith, concut l'idée de réorganiser ces établissemens et de les fundre en un

concut l'idée de réorganiser ces établissemens et de les fondre en un seul, mais permanent, sur une échelle plus vasse, plus économique et plus commode tout à la fois.

La misère ne diminuait pas, le nombre des malheureux restait le même, et la charité publique se lassait. Egerton vint au secours des malheureux et des riches. Il trouva le moyen de concilier leurs intérêts; et, soutenu de son éloquence au conseil municipal, comme dans les colonnes de son journal, il triompha de tous les obstseles; dans les colonnes de son journal, il triompha de tous les obstseles; et en décembre 1830, on vit le Night Asylum, tel qu'il existe aujour-d'hui, vaste, commode bien aéré, s'ouvrir pour le houseless poor Au. d'hui, vaste, commode bien aère, souvir pour le houseiess poor Au-dessus de la porte on lit cette inscription: frappez et on vous ouvrira; touchantes paroles e Saint Luc, dont il n'a jamais été fait une plus ingénieuse et plus juste application Dans cet établisement, plus de six mille individus trouvent annuellement un asile, et y passent, terme moyen, cinq nuits. Ainsi, grace a Egerton, plus de trente mille nuits de souffrances sont épargées aux malheureux

avec toute jetilies to promentht tans irist ve.

(Revue Britannique.)

SAMEDI 4 MARS 1837, à 10 heures du matin, le notaire DELBOUILLE, à ce commis, procédera, devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Quest de la ville de Liége; en son bureau, rue Mont-Saint Martin, à Liége, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux, DES BIENS ET RENTE ci-après, faisant partie de la succession de feu M, le docteur RAMOUX:

BON ETAT, Cour, Ecurie, Savonnerie et dépendances, et environ 10 verges grandes de JARDIN ET COTILLAGE, le

tout situé à Jemeppe-sur-Meuse, au lieu dit Haut-Vinave. 20 Une GRANDE MAISON, propre à tout commerce, avec cour et dépendances, située rue d'Amay, à Liége,

3º Et UNE RENTE de 4 setiers épeautre, due par Mulkay, de St Gilles, représentant Fallise.

VENTE D'IMMEUBLES.

LE MARDI 7 MARS 1837, à une heure de relevée, en la demeure du sieur RIGA FIRKET, cabaretier-propriétaire, à Jemeppe, M. FRAIKIN, notaire, vendra publiquement

une pièce de terre

DE DIX VERGES ENVIRON,

Située en lieu dit au bois de Mont, commune de Jemeppe susdite, tenant d'un côté à Mme. François, et d'un autre à une piedsente.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

MOBILIER DE FERNE.

Le 27 FÉVRIER 1837, à 9 heures du matin, le sieur Pire , cessant l'exploitation de la FERME DU CHATEAU DE LA ROCHETTE, commune de CHAUFONTAINE, y fera vendre publiquement 3 CHEVAUX avec les harnais, 16 BELLES ET BONNES VACHES, 4 genisses, 2 taureaux, So moutons et brebis, I chariot à 4 roues, 2 charettes dont une à échelle et une basse , tombereaux , 2 charrues , rouleaux , 2 herses , ustensiles de grange , une presse à vinaigre, un tonneau à beurre, et beaucoup d'autres objets servant tant à l'agriculture qu'au laitage.

DELIÉGE, notaire.

MONTH DE DE LA LA LA DE DE LA PROPERTIE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le LUNDI 6 mars 1837, à 10 heures du matin, les héritiers de veuve GALOPPIN feront vendre aux enchères publiques, en la demeure à Boncelles de Louis Ramelot, cabaretier, par le ministère de M° RADELET, notaire de résidence à

UNE MAISON, bâtimens d'exploitation, et trois hectares trente-cinq centiares de jardin, verger et terre, situés en la commune de Boncelles, et divisés en six lots.

Cette vente présente toute sécurité; elle se fera au plus offrant et sans réserve d'infirmation. S'adresser pour connaître les conditions, obtenir le pla-

card de la formation des lots et voir le plan de la propriéte

en l'étude à Ougrée.

AVEC QUARTIER DE MAITRE,

A LOUER POUR MARS 1837.

LUNDI 27 février 1837, à neuf heures du matin; LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÉGE exposera en LOGATION, à la maison de St. Abraham, rue Féronstrée, à Liege,

HINE BERNE

AVEC ENVIRON 32 HECTARES DE JARDIN, TERRE ET PRAIRIE ET LE QUARTIER DE MAITRE,

LE TOUT situé à HERSTAL.

S'adresser pour les conditions, au bureau du Receveur desdits Hospices.

SAMEDI 25 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE vendra définitivement aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont,

UNE BONNE MAISON,

Composée de DEUX CORPS DE BATIMENS, avec deux cours, deux cayes, puits, citerne, etc., sise à Liége, RUE St. ADALBERT, n. 755, sur la mise à prix de 10,000 francs, avec toute facilité de paiement et sans réserve.

AU BÉNÉFICE DE LA V° LAMBERT MASSART.

LES ARTISTES DE L'ORCHESTRE DU THÉATRE ROYAL Ont l'honneur de faire part au public qu'ils vont donner

GRAND CONCERT,

qui aura lieu le mercredi 8 mars 1837, au bénéfice de madame Ve Lambert MASSART, ex second chef de musique du theâtre, qui vient de mourir, en laissant cinq enfans en

Plusieurs Artistes distingués se feront entendre dans cette

Prix de la souscription : 2 frs. pour les cartes de cavaliers, et un franc pour les cartes de dames.

On peut souscrire chez M. MONARD, rue des Célestines, et chez le Concierge de la Société d'Emulation.

Le programme sera annoncé ultérieurement.

Le billet à l'entrée se payera 3 frs.

GARDE CIVIQUE.

CHASSEURS A CHEVAL.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION fait savoir que , jusqu'inclus le 28 FÉVRIER 1837, on peut déposer en la demeure du capitaine, sise à Liége, Place St. Pierre, nº 871, les soumissions cachetées pour les FOURNITURES DE L'UNI-FORME, DE L'ÉQUIPEMENT et de l'ARMEMENT de cette compaguie, A LIVRER AVANT LE 1er. AVRIL PROCHAIN. 312

AVENDRE

UNE BELLE ET VASTE MAISON,

SITUÉE AU CENTRE DE LA VILLE, avec jardin , remise et écurie. Cette maison construite à la moderne est élégamment décorée, peut servir de MAISON DE MAITRE. de maison de commerce en gros, d'hôtellerie, etc; elle peut aussi être divisée en deux habitations entièrement indépen-

S'adresser à Me BERTRAND , notaire, place St. Pierre , lequel est également chargé de VENDRE de gré à gré une QUANTITÉ DE RENTES.

Me DUSART , notaire à Liege , fait savoir que par acte qu'il a reçu le 15 février courant, il a été ADJUGÉ,

10 UNE MAISON AVEC JARDIN,

Et bâtiment derrière, située à Liége, faubourg Ste. Marguerite, nº 431, portant l'enseigne du Soleil d'Or, au prix de 8,500 francs.

2º UNE MAISON,

Située à Montegnée, vis à-vis de l'église, avec un JARDIN d'une verge grande, au prix de 1,470 francs, en sus d'une rente de 8 A. Bbt. Liége.

Et qu'on peut, dans les 15 jours de la vente, surenchérir

S'adresser audit notaire, rue Féronstrée.

VENTE PUBLIQUE.

Le 1er mars 1837, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude du Me BERTRAND, notaire, à la vente aux enchères,

en très bon état, libre de charge, située à Liége rue Souverain Pont, Nº 328 vis-à-vis l'Hôtel des Messageries; elle est composée, savoir : Au rez de chaussée d'un salon, place à manger , cuisine avec pompe , écurie et cour avec fontaine ; au 1ºr étage de 6 pièces, au second de 5 pièces , plusieurs beaux greniers et grandes caves. Cette maison ayant 2 entrées, est avantageusement placée pour un restaurant, zafé , hotellier , et marchand de vin.

L'adjudicataire aura la faculté de conservertes deux fiers du prix en constitution.

S'adresser audit Me BERTRAND, Notaire,

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

INEMEDALLE D'OR.

A été accordée à lauteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, la grippe, 'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bout. Dépôts chez MM. Decat, nº 9 rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirlemont, a Louvain; Leboutte, rue du Pont d'Avroy, nº 552, à Liége; Frans Debast, à Gand; Jour. dain , à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaère, à Courtrai, tous pharmaciens.

VILLE DE LIÉGE. - VENTE DE TERRAIN.

Le collége des bourgmestre et échevins procédera le lundi 6 mars prochain , à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à la vente, par adjudication publique des terrains dont la désignation suit :

10 Petite parcelle provenant du restant de l'emplacement de la maison Delarge, aux abords du Pont des Arches.

2º Le terrain de la ruelle des Patients, situé à St-Gilles,

et dont la vente aura lieu en six lots. Les cahiers des charges et les plans sont déposés au secrétariat de la commune, où l'on peut en prendre con-

naissance. A l'Hôtel de Ville, le 20 février 1837. Le président, Louis Jamme,

BOURSES.

Par le collège, le secrétaire , Demany.

109 85 nEsp. D. diff. s. int.1

PARIS, LE 22 FÉVRIER.

Trois pour cent, . Act de la B. de Fr. Napl. Cert. Falc Esp. Ardoin 1834.	79 97 2430 00 99 10 27 5 ₁ 8	• Dt. pas. s int. Belgiq. Empr. (832) Banque de Belg.	7 5 8 402 3 4 4450 00
3°10, consolidés Bel. cm. (832 C. D. Holl Dette active. Portugais, 5 p. c 1d. 3 p. c.	53 518 49 010	LE 21 FÉVRIER. Espagne. Cortès. Dillérées. Passives. Russie. Brésil. Emp. 1834.	27 °10 11 314 2 412 000 010 85 518

AMSTERDAM, LE 22 FEVRIER 65 414 00 010 000 010 000 010 25 7116 100 5₁8 53 116 00100 Inscr. au gr. livre. Holl. Dette active. Certifi. à Amst. Dito 2 112. . . . Pologne. L. fl. 500f. 22 114 93 114 76 518 184 114 Lots de Rd. 50 f. Espagne. E. Ard. Dito grd Syndic. d'amort. 3 12. . Soc. de comm. P.-B Dette differ. anc Russie, H. et C. 5 0 000 Autriche. Metal, 5.

ANVERS, LE 23 FÉVRIER,

The second second	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE		
ANVERS. Det. activ.	105 010	A NAPLES. Cert. Falc.	92 114
Det. differ.	44 010	A ÉTAT-BO. Lev. 1832.	101 010
Emp de 48 mill.	100 314 1	à An. 1834.	98 114
Holl. Detteactive.	00	nip over the ager	TARRE THE
Rente remboursab.	97 114	P CHANG	ES.
AUTRICHE. Métalli.	103 314	A le la	
Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours	118
• de fl. 250.	428 010	Rotterd., Idem	die a die
o de fl. 500.	677	A Paris, Idem	118 010
Polog. Lots fl. 300.	115 112	2 mois.	010 010 P
. fl. 500.	138	P Lond. pr Estr. c. j.	40
BRESIL. E. a L 1834	00 010	2 mois.	Annual Transport
ESPAG. Emp. 1834.	25 118	P. Ham. pr 40 HB. c. j.	
D. dif. 4834.	0 010	a 2 mois.	
Dit. p. 1834.	0 010		C10 b.c
Dette diff	9 010	Planet work at a	- SHP17388

DESCRIPTION ROUSE	DE HOSVEGRUSS	120	q as up loss &	na lina	100
BRUXELLES, LE 23 FÉVRIER.					
COURS.	radio at attenues	1	ACTIONS.	St 1, 3 kg	
Emp. Rotsch., .			Act. Société Gén.	733 040	A
Fin cour.	000 010		Act. de la S. de C. Act. la B. de B.	134 314	A
. 1836 , 4 "Jo	93 010	A	Act. C. Sam. et O.	106 010	P
Fin cour.	93 010		Act. des Hauts-F.	130 010	A
pr. 1 m. d. 1. Dette activ 2 112.	52 112		Act. Bang. fonc.	101 010	P
E. de la ville 1832 Dette active holl.	99 314 52 314	3	Act. Ch. H. et W. Act. Ch. Sclessin.	99 010	A .
Rente domaniale	96 314		Act. Entr. Indust	124 010	
BRÉSIL 1834 AUTRICHE. Métall	85 114		Act. Ch. Lev du F. Act. S. d'Ougrée.	406 112	
ROME. 1832	101 110		Act. S Sars-Lonch.	000 010	
NAPLES. Falconnet			Act. Che de fer Act. S. de Vennes		
Banque Tav.			Act. bat. à V. Anv.		200
Espag. Ard. 1834.		A	Act. S. St. Leona.	406 010	· A
Fin cour.		100	Act. S. Verreries.	010	
• pr. 1 m. d. 1.	26 112	LIN	Act. Ecl. gaz. rés.		P
différée 1834.	0 000		Act. Verr Charl.		-
• dette passive.	00 00	dis	Act Expl. l'Espér. Act. des Brasseries		1
and the distance inch	PARENTED TO	77	Act. Librairie H	000 010	
CHANGES.	forstr, e-min.	113	Act. Typogr. W.	010	

P Act. H. F. Monc. VIENNE, LE 14 FÉVRIER.

Act. Fabr. de fer. A Act. Mutual. ind Act. C. de Bruges

Métalliques, 105 010 - Actions de la banque, 1369 010.

118 olo

AMST. ct. jours. Lond. ct. jours.

Paris. ct. jours. .

MARCHE DE LIEGE DU 23 FEVRIER 1837. Froment vieux, l'hectolitre, Seigle vieux,

H. LIGNAC, Impr. du Journal , nº 622 , rue du Pot d'Or , à Lies